



N° club : 01420117 Club : Tennis de Table de VILLARS

Nom _____

Prénom _____ Nationalité : _____

 renouvellement licence N° _____ 1^{ère} demande de licence

Précisez le type de licence :

 licence traditionnelle (compétition) licence promotionnelle (loisir)

Né(e) le _____ sexe : _____ catég. : _____

Formation Juge-Arbitre : _____

Adresse _____

Fixe _____ Portable _____

Portable des parents (pour les jeunes) _____

Adresse mail _____

Numéro de carte M'RA _____

Etablissement scolaire _____

Date : _____**Signature du titulaire :** _____**ou représentant légal :** _____

Catégorie	Né(e) en	Prix de la licence
<input type="checkbox"/> poussin	2009 et après	70 €
<input type="checkbox"/> benjamin	2007 et 2008	70 €
<input type="checkbox"/> minime	2005 et 2006	70 €
<input type="checkbox"/> cadet	2003 et 2004	80 €
<input type="checkbox"/> junior	2000-2001-2002	80 €
<input type="checkbox"/> sen-vétérans	1999 et après	110 €
<input type="checkbox"/> loisir	-	80 €

DEMI-TARIF :
Etudiant et chômeur

Assurance

COVEA RISKS garantit l'ensemble des licenciés de la Fédération Française de Tennis de Table.

Je déclare avoir pris connaissance :

- de l'extrait des conditions générales d'assurances proposées par la FFTT, figurant sur le site web de la FFTT à l'adresse www.fftt.com, rubrique "la FFTT - Le contrat d'assurances"

- des garanties complémentaires (options Or, Argent et Bronze) proposées par l'assureur fédéral, présentées ci-après. Le formulaire de souscription est disponible en consultation et téléchargement sur le site web de la FFTT à l'adresse www.fftt.com, rubrique "La FFTT - Le contrat d'assurances". Il est également disponible par écrit auprès du responsable de votre club et sur simple demande auprès de votre comité, votre ligue ou de la FFTT.

Et déclare souscrire l'assurance de base.

L'assurance calculative "accidents corporels" est proposée au tarif de 0,35 €

 J'ai décidé d'adhérer à l'assurance "accidents corporels" J'ai décidé de ne pas y adhérer
(dans ce cas, je dois envoyer par courrier postal cet imprimé dûment signé à :
FFTT - BP 40348 - 75625 Paris Cedex 13)

Pourquoi souscrire une garantie individuelle accidents ?

Parce que la garantie Responsabilité Civile ne garantit pas vos propres dommages.

Parce que la souscription de cette assurance vous offre de nombreux avantages pour une cotisation minimale (0,35€).

Parce que vous pourrez percevoir un capital ou un remboursement de frais médicaux en complément des indemnités versées par votre organisme social.

Parce que vous serez garanti sans franchise en complément de la sécurité sociale pour vos frais de traitement et pour des prestations telles le forfait journalier, des frais de transport non pris en charge par la sécurité sociale et pour des frais dentaires (selon barème prévu au contrat).

Parce que vous pouvez profiter des garanties complémentaires à tarif négocié par la fédération.

Une pratique sportive vous expose nécessairement à des dommages corporels et il est donc important de se protéger par la souscription d'une assurance adaptée à tarif négocié par la fédération.**Date :** _____**Signature du titulaire :** _____**ou représentant légal :** _____

(Le feuillet n°11-2 est à demander au club si besoin.)

CERTIFICAT MEDICAL

(A remplir ou joindre un certificat séparé)

Je soussigné(e) docteur _____

N° d'ordre (ADELI) : _____

Certifie avoir examiné

M. _____

Et n'avoir constaté à ce jour aucune contre - indication à la pratique du tennis de table en compétition.

Fait à _____ le _____

Cachet et signature du médecin :

Cadre réservé au club

 Liquide : _____ € reçu le _____ Chèque : _____ € reçu le _____ Chèques vacances : _____ € reçu le _____ Participation CE : _____ € reçu le _____ Validée sur Spid Reçue par courrier